

COMPTE RENDU SOMMAIRE CONSEIL MUNICIPAL **DU 20 MAI 2019**

L'an deux mil dix-neuf, le vingt mai, à vingt heures dix minutes le conseil municipal légalement convoqué, s'est assemblé en mairie de Fleury-Mérogis, sous la présidence de Olivier Corzani, Maire

Date

convocation: 14/05/2019

Date d'affichage:

14/05/2019

En exercice: 33 Présents: 26 Votants: 30

de <u>Présents</u>: Olivier Corzani, Espérance Niari, Roger Perret, Alice Fuentes, Ruddy Sitcharn, Danielle Moisan, Yves Guettari, Isabelle Durand, Nourredine Medouni, Anne-Sophie Servely, Didier Gaba, Cathleen Pascal, Stéphane Poulin, Marie-Gisèle Belzine, Jeannette Otto, Antoine Aubert, Magali Cledic, Quentin Corzani, Edith Chapdelaine, Josette Tronchet, Hassan Bouhaddar, Martine Goessens, Nadia Le Guern, Claude Boutin, Nicolas Piffault,

Mélanie Barbou (arrivée à 20 h 28)

Ont donné pouvoir : Mevine Jharittaya pouvoir à Stéphane Poulin, Marc Lavot pouvoir à Ruddy Sitcharn, Vandana Jharittaya pouvoir à Isabelle Durand, Michael Dracon pouvoir à Olivier Corzani

Excusés: Abdel Yassine, Magou Soukouna

Absent: Stéphane Bernard

Secrétaire de séance : Ruddy Sitcharn

Les décisions du Maire

38/2019 Convention de partenariat dispositif aide aux vacances enfants locale « Avel 2019-2021 »

39/2019 Reconduction d'une convention d'assistance avec la société GO PUB CONSEIL pour la mise en place du recouvrement de la TLPE pour l'année 2019

40/2019 Convention avec l'association « L'Atelier » pour la réalisation de masques dans le cadre de la représentation des danseurs de la classe de Danse Urbaine du Centre Musical et Artistique le 25 mai 2019 à la salle André Malraux pour un montant de 120 € TTC

Approbation du compte rendu du 29 avril 2019

Le compte rendu est approuvé :

Pour: 27 voix

Abstentions: 3 voix (Nadia Le Guern, Claude Boutin, Nicolas Piffault)

38 - Avis sur le projet de Scot arrêté

(Le schéma de cohérence territoriale (SCOT) est consultable au service urbanisme aux heures d'ouverture de la

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Autorise le Maire à émettre des observations complémentaires dans le cadre de l'enquête publique du SCoT qui aura lieu de début juin 2019 à début juillet 2019.

Donne pouvoir au Maire, ou à son représentant, tous les actes qui en seraient le préalable ou la conséquence Précise que la présente délibération sera affichée pendant un mois au siège de la mairie.

39 - Adoption du règlement intérieur du conseil municipal

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Adopte le présent règlement du conseil municipal de la commune de Fleury-Mérogis en conformité avec les textes en vigueur

40 - Convention d'objectifs et de financement prestation de service accueil de loisirs accueil adolescents

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Pour 29 voix

(Martine Goessens sortie au moment du vote)

Approuve la signature de la convention d'objectifs et de financement 19-2019 entre la commune de Fleury-Merogis et la Caisse d'Allocations Familiales de l'Essonne afférente à la prestation de service accueil de loisirs (ALSH) « accueil adolescent »

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention d'objectifs et de financement selon les éléments exposés et tous les actes qui en seraient le préalable ou la conséquence

Dit que la convention est signée pour la période du 01/01/2019 au 31/12/2020.

41 - Mutualisation - approbation de la convention de participation au service commune intercommunal de protection des données

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Approuve les termes de la convention de participation au service commun intercommunal de « Protection des données » ci-après annexée,

Autorise le Maire à conclure et signer la convention avec Cœur d'Essonne Agglomération,

De dire que le montant de la participation de la commune de Fleury-Merogis est déterminé annuellement sous la forme d'un forfait et transmis avant le 15 décembre de l'année N-1,

Dit que les crédits sont prévus dans le budget primitif 2019

42 - Voeu : dignité et respect pour nos aînés

La Municipalité de Fleury-Mérogis dénonce les économies de bouts de chandelles dont sont victimes nos aînés pour financer 10 milliards d'euros supplémentaires de cadeaux fiscaux octroyés par le gouvernement Macron aux plus aisés.

La non-revalorisation et la désindexation des pensions, la hausse récente de la CSG... les réformes successives de notre système de retraite ont eu comme conséquences d'appauvrir la population retraitée.

La réforme des retraites par points, annoncée pour cette année, ne dérogera pas à la règle et aggravera cette situation. En faisant fluctuer la valeur du point d'indice au grès de la conjoncture économique et des équilibres financiers du budget de l'État, les retraites agiront comme de simples variables d'ajustements comptables avec un sérieux risque de nivellement par le bas du niveau général des pensions.

Cette réforme signifie plus de précarité, plus d'inégalités et une remise en cause fondamentale la solidarité entre les générations. Elle ouvre la voie à un régime de retraite par capitalisation où chacun est contraint de financer sa retraite selon ses propres moyens. Le montant des pensions n'est plus garanti par les cotisations des salariés mais dépend de la rémunération des placements financiers et de la prévoyance individuelle.

Pourtant les solutions existent pour assurer à tous les retraités dignité et respect. « L'assistanat aux plus riches » continue de coûter à la collectivité « un pognon de dingue » sans effets réels sur l'emploi, l'investissement et les salaires. La France totalise aujourd'hui un peu plus de 200 milliards d'euros de niches fiscales et sociales (CICE ; exonérations des cotisations sociales...) auxquelles il convient d'ajouter le coût de la fraude et de l'évasion fiscale. Si certaines relèvent de l'intérêt général, la plupart d'entre elles alimentent une forme de « redistribution à l'envers » au détriment des besoins de la population et notamment de la grande majorité des retraités.

Avec les retraités, nous exigeons la revalorisation des pensions et l'annulation de la hausse de la CSG.

La Municipalité de Fleury-Mérogis entend défendre le régime de retraite par répartition au cœur de notre système de solidarité national.

La retraite n'est pas un coût. Elle doit être une opportunité source de mieux-vivre et synonyme de plus de temps libre pour soi-même et pour les autres.

Pour: 28 voix

Abstentions: 2 voix (Ruddy Sitcharn, Marc Lavot pouvoir à Ruddy Sitcharn)

43 - Voeu : Fleury-Mérogis mobilisé pour la défense de l'environnement : contre l'extension du permis d'exploitation hydrocarbures sur la commune de Plessis-Pâté

La société VERMILLON a demandé à l'État par courrier du 10 février 2017 de prolonger la concession d'exploitation d'hydrocarbures sur la commune du Plessis-Pâté dont elle pourrait bénéficier jusqu'au 1^{er} janvier 2040 conformément aux dispositions de la loi du 30 décembre 2017. Cette demande est encore en cours d'instruction par les services de l'État.

Le Conseil Municipal de Fleury-Mérogis avait déjà rendu un avis défavorable sur la prolongation de cette concession par délibération en date du 19 novembre 2018. Par ailleurs, le Conseil Communautaire de l'agglomération Cœur d'Essonne a voté le 11 avril 2019 une motion contre les projets d'extensions des contrats de concession de la société VERMILLON sur les sites qu'elle détient dans le département : Itteville, Vert-Le-Petit, Vert-Le-Grand, et Le Plessis-Pâté.

La Municipalité de Fleury-Mérogis regrette l'absence de débat public et de démocratie sur cette question sensible qui intéresse pourtant directement les Floriacumois et leur cadre de vie.

La prolongation de cette concession – si elle était actée - relèverait d'un véritable non-sens écologique et historique au regard des enjeux de notre temps et des objectifs de la COP21 assignés à la France. Cette décision aggraverait les inégalités environnementales entre les territoires et viendrait conforter les entreprises peu soucieuses de la lutte contre le réchauffement climatique – sujet pourtant au cœur des préoccupations de nos concitoyens et des Floriacumois. 62 % des contributeurs à la plate-forme du grand débat national estiment que leur vie quotidienne est touchée par le changement climatique

Au cours des derniers mois, la jeunesse française s'est, en outre, fortement mobilisée en faveur de la justice climatique. Sachons entendre et respecter ses aspirations pour ne pas hypothéquer ses conditions de vie future.

Aux intérêts de la société VERMILLON, l'État devrait prioriser l'intérêt général et le droit au bien-vivre des citoyens. Celle-ci, avec ses 26 puits de pétrole détenus sur le territoire national, freine la transition écologique d'autant plus que la France accumule de nombreux retards en la matière.

Notre pays dépasse systématiquement ses budgets carbones fixés dans le cadre de la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) qui vise la neutralité carbone d'ici 2050.

Les discours officiels doivent se traduire par des actes forts. L'État doit assumer ses responsabilités. Il doit prendre les mesures qui s'imposent face à l'urgence climatique et refuser la prolongation de la concession d'exploitation d'hydrocarbures dont bénéficie la société VERMILLON sur la commune du Plessis-Pâté.

Séance levée à 22 h 16